

ARRÊTÉ de CIRCULATION

Route Départementale 125 Rue des Kichenottes

Empiètement sur la chaussée

Le Maire de la commune de Saint Germain du Seudre,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

VU le Code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU la demande de Monsieur Matthias SEUGNET – 1 Rue des kichenottes – 17240 SAINT GERMAIN DU SEUDRE en date du 28 juillet 2023 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRÊTÉ :

Article 1 :

Du 16 août 2023 au 14 juin 2024, Monsieur Matthias SEUGNET est autorisé à empiéter sur la chaussée pour des travaux d'installation de piscine et de terrassement,

Article 2 :

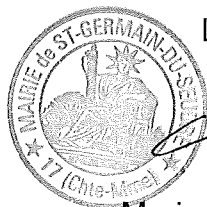
La signalisation de chantier sera posée et entretenue par le demandeur. Elle sera conforme à l'instruction interministérielle sus visée,

Article 3 :

Madame Le Maire et Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché à chaque extrémité du chantier et dont ampliation sera adressée à :

Brigade de Gendarmerie de Mirambeau,

A Saint Germain du Seudre, le 28 juillet 2023



Le Maire,

Marie-Hélène CONTE